



RECRUTE

UN ANIMATEUR ENFANTS DE 3 À 12 ans (h/f)

Accueil périscolaire du matin, du soir et restauration scolaire

Temps non complet 15h30/semaine

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France. Au sein de la Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable de pôle et sous l'autorité hiérarchique du responsable du service des sports et de la vie scolaire. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets éducatifs, accueille et anime des groupes d'enfants et participe à l'encadrement des enfants pendant le temps de restauration scolaire et les temps périscolaires.

MISSIONS PRINCIPALES

Accueil périscolaire du matin

- Accueillir les enfants et leurs parents ;
- Proposer un projet d'activités et en assurer l'encadrement ;
- Veiller à la sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs.

Restaurant scolaire

- Prendre en charge, accueillir et animer le groupe d'enfants, surveillance, écoute ;
- Veiller à leur sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs ;
- Service à table ;
- Repas pris avec les enfants.

Accueil périscolaire du soir

- Accueillir les enfants et leurs parents ;
- Proposer un projet d'activités et en assurer l'encadrement selon le projet pédagogique et le projet éducatif territorial ;
- Veiller à la sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- BAFA ou équivalent ou expérience confirmée ;
- Bonnes relations et bons contacts avec les enfants et avec autrui en général ;
- Ponctualité ;
- Assiduité ;
- Sécurité ;
- Initiative ;
- Dynamisme ;
- Sens du travail en équipe ;
- Sens de l'écoute et bienveillance.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Horaires pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - o Accueil périscolaire du matin : de 7h30 à 8h30
 - o Restauration scolaire : de 11h30 à 13h30
 - o Accueil périscolaire du soir : de 16h30 à 18h30

- Particularités du poste : Poste annualisé à temps non complet sur la base de 15h30/semaine. Les congés et les RTT sont pris durant les périodes de vacances scolaires.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent de la fonction publique territoriale, grade d'adjoint d'animation ;
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances ;
- CDD du 30/08/2022 au 4/01/2023 ;
- Poste à temps non complet annualisé à 15h30 par semaine.

Renseignements : M. ROBERT, Directeur de l'Education, des Sports, de la Culture et de l'Animation – Tél : 04.79.64.47.82

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. angele.debon@saintjeandemaurienne.fr / Avant le 11 août 2022